

## Si vous souhaitez vous faire vacciner contre le coronavirus

**Les centres de vaccination sont désormais ouverts, depuis le 18 janvier, pour les personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent à domicile** (en complément des personnes âgées et des personnes handicapées en établissements, des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités). **La vaccination sera élargie à partir de début mars aux personnes de 65 à 74 ans. Elle sera ouverte à tous à partir du printemps 2021.**

Dans l'Yonne, **6 centres de vaccination** sont ouverts à Auxerre, Sens, Avallon, Tonnerre, Joigny et Toucy afin que chacun puisse se faire vacciner au plus près de son domicile.

Il est recommandé de prendre rendez-vous par internet sur <https://sante.fr> ou sur la plateforme retenue pour chaque centre (cf.ci-dessous).

Les créneaux disponibles sont dépendants de l'arrivée des vaccins.

**Pour vous aider à prendre rendez-vous, les secrétaires de la mairie sont à votre écoute.**

Les deux centres les plus proches de Senan sont ceux de :

Commune	Adresse	Réservation en ligne
<b>JOIGNY</b>	Salle des Champs Blancs, 10, Avenue d'Amélia	Keldoc
<b>TOUCY</b>	La Halle aux grains, rue Paul Defrance	Doctolib

**Quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser :**

- le vaccin n'est pas obligatoire,
- la vaccination est gratuite,
- les personnes qui ont développé une forme symptomatique de la COVID 19 doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent, à l'issue d'une décision partagée avec leur médecin et en respectant un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes,
- même vacciné, il faudra continuer à porter un masque,
- vous remplirez un questionnaire dans les centres de vaccination pour vérifier que la vaccination peut se dérouler dans de bonnes conditions,
- il y aura toujours un médecin présent dans le centre de vaccination.

*Pour toutes informations concernant l'Yonne, vous pouvez consulter le site [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)*